



VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

PROCÈS VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du mercredi 27 mars 2024 à 18H30

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 27 mars à 18H30 dans la salle Aristide Briand en l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS :

Madame	Martine	ROUCHON	Adjointe au maire, Vice-présidente
Madame	Marie	COMBELLE	Adjointe au maire, Administratrice
Madame	Valérie	FOURNIER	Conseillère municipale, Administratrice
Madame	Hélène	COURADES	Conseillère municipale, Administratrice
Monsieur	Baptiste	NOUGUIER	Conseiller municipal, Administrateur
Madame	Marie-Paule	BLADIER	Administratrice nommée
Madame	Monique	FOLLIAU	Administratrice nommée
Monsieur	Joël	BARDEL	Administrateur nommé
Monsieur	Laurent	PASCAL	Administrateur nommé

REPRÉSENTÉS :

Madame	Agnès	POTTIER-DUMAS	Maire – Présidente représentée par Madame Rouchon
Monsieur	François	LASSALLE-CLAUX	Administrateur nommé

EXCUSÉ :

ABSENTE :

Madame	Hélène	COURADES	Conseillère municipale, Administratrice
--------	--------	----------	---

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION :

Madame	Tania	KOZINA
Madame	Marie-Odile	FROGER DELAPIERRE

Madame le Maire, Présidente de droit, étant absente et représentée, Madame Martine Rouchon, Adjointe au Maire, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale, ouvre la séance à 18h30.
Après avoir pris connaissance des délégations de pouvoir, Madame Rouchon constate que le quorum est atteint.

Madame Rouchon présente la nouvelle Administratrice Monique Folliou (en qualité de représentante de l'association des Petits Frères des Pauvres de Levallois) en remplacement d'Olivier Février démissionnaire et lui souhaite la bienvenue au sein du conseil d'administration.

Madame Rouchon indique suivre les affaires dans l'ordre arrêté à la convocation et remercie les administrateurs de leur présence.

Madame Rouchon propose de passer à l'ordre du jour de la séance.

1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS AU PRÉSIDENT, ET EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT AU VICE-PRÉSIDENT (ART. R123-21 ET R123-22 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES) :

Conformément à cette délégation, les Administrateurs présents prennent acte des décisions municipales suivantes prises du 1^{er} au 29 février 2024 :

Au titre des aides municipales facultatives accordées aux Levalloisiens confrontés à des difficultés financières :

- 3 familles ont bénéficié d'aides alimentaires pour un montant total de 280 € et
- 2 familles d'aides financières pour un montant total de 1 900 €.

2 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 26 FEVRIER 2024

Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les Administrateurs présents.

3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Aucune observation n'ayant été faite, le compte de gestion de Monsieur Le Trésorier Municipal de l'exercice 2023 est adopté à l'unanimité.

Approuvée à l'unanimité.

4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Le compte administratif retrace les opérations comptables réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 qui ont permis au CCAS d'assurer ses différentes missions. Il est élaboré par l'ordonnateur et est en concordance avec le Compte de gestion établi par le comptable public, reçu le 15 mars 2024.

À titre d'information, après son adoption, le Compte Administratif sera consultable au service Archives-Documentations de la Ville.

Madame Rouchon indique que le résultat de clôture cumulé fait apparaître, après reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser d'investissement, avant affectation du résultat :

- un excédent de fonctionnement de 391 022.94 €
- un excédent d'investissement de 109 421.58 €

Ces résultats sont repris au Budget Primitif 2024 du CCAS.

En réponse à Monsieur Nougier, Madame Kozina explique que le résultat cumulé (avec les excédents 2022) permet d'équilibrer le budget et de dégager un excédent.

La présente délibération a donc pour objet de donner acte, de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2023 et d'arrêter les résultats du Compte Administratif 2023.

Approuvée à l'unanimité.

5 – AFFECTATION DU RESULTAT DU CCAS

Au vu des résultats de clôture du Compte Administratif 2023 qui a été approuvé ce même jour, Madame Rouchon propose, pour le budget du CCAS, d'affecter les résultats ci-dessous :

Excédent de fonctionnement ligne 002 :	391 022.94 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté solde créditeur ligne 001 :	109 421.58 €

Les résultats seront repris au Budget Primitif de l'exercice 2024.

Approuvée à l'unanimité.

6 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024

Madame Rouchon indique que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration vote le Budget primitif pour l'exercice 2024.

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses d'un exercice.

Madame Rouchon précise que le Budget primitif du CCAS prend en compte les orientations et les besoins recensés lors du Débat d'orientation budgétaire.

La présente délibération a pour objet d'approuver le Budget primitif du CCAS de l'exercice 2024, arrêté en équilibre en section de fonctionnement à 4 020 083 € et en section de fonctionnement 364 322 €.

Approuvée à l'unanimité.

7 – ACCEPTATION D'UN DON

Madame Rouchon informe qu'un particulier a fait par chèque un don de 200 € au bénéfice du CCAS en remerciement de l'accueil au sein de la Direction des Démarches Administratives.

Approuvée à l'unanimité.

8 – RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Madame Rouchon indique que la synthèse de ce rapport social a été transmise aux Administrateurs avec la convocation.

Prend acte.

9 – LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – AVANCEMENTS DE GRADES ET PROMOTIONS INTERNES

Madame Rouchon informe que le présent rapport a pour objet de dresser le bilan 2023 en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Prend acte.

10 – REVALORISATION DE LA PARTICIPATION DU CCAS AU FINANCEMENT DES CONTRATS SANTE LABELLISES POUR LES AGENTS DE CATEGORIE A ET LES AGENTS DE CATEGORIE B

Madame Rouchon indique qu'avec cette revalorisation, la participation du CCAS au financement des contrats « santé » labellisés passera de 35 € à 45 € pour les agents de catégorie B et de 30 € à 40 € pour les agents de catégorie A.

Approuvée à l'unanimité.

11 – CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE LEVALLOIS ET LE CCAS

La ville de Levallois accorde une importance toute particulière au bien-vivre de ses habitants et plus spécifiquement aux personnes les plus fragiles : jeunes, seniors, personnes handicapées, familles en difficulté.

Les compétences en matière d'action sociale sont exercées par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Ainsi, cet établissement public administratif, rattaché à la Ville est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale Levalloisienne.

Afin de permettre au C.C.A.S. d'exercer pleinement ses missions dans ses domaines de compétence, la Ville apporte à cet Établissement public un soutien matériel et financier.

La nature et l'étendue des concours apportés par la Ville au C.C.A.S. sont formalisées au sein d'une convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de trois années, non renouvelable, et arrivant à échéance en avril 2024.

Madame Rouchon propose d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens jointe à la délibération qui sera passée entre la Ville et le C.C.A.S. et d'en autoriser la signature.

Approuvée à l'unanimité.

À l'issue de l'ordre du jour, Madame Rouchon remercie l'ensemble des participants de leur présence, les informe du prochain Conseil d'Administration qui se tiendra le mercredi 19 juin 2024 à 18h30, dans la salle Aristide Briand, de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée,
Madame la Vice-présidente lève la séance à 18 h 50.



Pour extrait conforme.
Madame le Maire - Présidente,

Martine ROUCHON
Vice-présidente du CCAS